



ARRETE N°399/25

**Arrêté du Maire réglementant temporairement la circulation  
50 ROUTE DE KERSCAO**

Le Maire de la Ville de LE RELECQ-KERHUON,

Vu les articles L 2212-1 et 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1982,

Vu la demande de l'Entreprise SPIE en date du 23 juin 2025,

Vu l'accord technique de Brest Métropole en date du 10 septembre 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de la création d'une conduite TELECOM au 50 route de kerscao à Le Relecq-Kerhuon, il y a lieu de réglementer la circulation dans cette rue,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services de la Ville,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> – CIRCULATION**

Du lundi 17 novembre 2025 au vendredi 12 décembre 2025, la circulation de tous les véhicules sera alternée par des feux tricolores de chantier dans l'emprise des travaux au droit du **50 route de kerscao**.

La circulation piétonne sera interdite dans l'emprise des travaux au droit du **50 route de kerscao**, elle sera renvoyée sur le trottoir d'en face.

**ARTICLE 2 – SIGNALISATION**

La signalisation réglementaire adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise SPIE CityNetworks - Campus St Christophe - Edison 3 - 10 avenue de l'Entreprise - 95863 CERGY-PONTOISE Cedex.

**ARTICLE 3 – DISPOSITION PARTICULIÈRES**

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou de service incendie.

**ARTICLE 4 – EXÉCUTION**

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur l'agent de Police Municipale, Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Guipavas - Le Relecq-Kerhuon et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LE RELECQ-KERHUON, le

**14 NOV. 2025**

8<sup>ème</sup> adjoint, Proximité, Sécurité,  
Participation citoyenne et Travaux

Patrick PERON

Acte rendu exécutoire  
après publication ou notification  
le : **14 NOV. 2025**

